

Nouveau mode de subventionnement des ASC : le **Vrai** du **Faux**

Construit avec une volonté affirmée d'équité, de simplicité, de solidarité et de liberté, le nouveau mode de subventionnement des activités sociales et culturelles entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Nous avons entendu des commentaires, des interprétations concernant le nouveau mode de subventionnement que nous mettons en place. Il est important de clarifier ce système et de vous donner la réalité des chiffres, ceux du profil de l'ensemble des donnant-droits et ceux des montants de subvention effectivement versés à chacun.

L'Entente de gestion CFE-CGC, CFTC, FO du CSE remet aussi en perspective les principes de cette grille de subventionnement.

	EQUITE	
<i>Tout le monde va y perdre !</i>	C'est nier que 64 % des salariés vont y gagner ; en particulier ceux en majorité, qui n'atteignaient pas le maximum de subvention possible auparavant.	L I B E R T E
<i>Les mensuels vont y perdre.</i>	Non ! Le nouveau système n'est pas basé sur la catégorie professionnelle. Le précédent ne l'était pas non plus !	
<i>Le système est plus simple.</i>	Oui ! Le système présente une seule subvention que chacun utilise selon ses besoins.	
<i>Les bas salaires vont tous y perdre.</i>	Certainement pas ! Les salariés bénéficient d'au moins 70% de subvention dès le premier euro dépensé.	
<i>Les familles de 2 enfants et plus qui atteignaient le plus souvent le plafond seront les plus pénalisées, pour des montants parfois très élevés.</i>	C'est vrai mais 45% des familles de deux enfants touchaient une subvention inférieure à 1.100 € qu'elles pourront désormais atteindre. Elles seront donc « gagnantes ».	
<i>Je vais pouvoir être remboursé dès que l'activité aura été réalisée.</i>	Oui ! Lorsque l'activité a été réalisée, il n'est plus nécessaire d'attendre la fin de l'année pour obtenir une subvention.	
<i>Les hauts salaires vont y gagner.</i>	Assurément pas ! La subvention maximum est la même pour tous bien que les plus hauts salaires contribuent davantage au financement du CSE.	
<i>Mon « report de montant disponible » annuel va être perdu</i>	Le montant disponible reporté était virtuel, quasiment inutilisable et très peu utilisé. Pour ces familles, le nouveau mode de subventionnement permet de cumuler sur un même voyage les subventions de deux années consécutives. (voir conditions sur le site du CSE)	
<i>Je vais enfin pouvoir utiliser ma subvention comme je l'entends.</i>	C'est vrai ! Finis les plafonds par activité ; chacun est pleinement subventionné pour les activités qu'il a choisi librement.	
<i>Des plafonds ont été abaissés ?</i>	Non, il n'y a plus de plafond par activité. Liberté et Simplicité ! Toutes les activités sont subventionnées de la même manière quel que soit le montant dépensé pour chacune. Plus de question à se poser, il n'y a qu'un seul plafond !	
<i>La subvention est très élevée dès les premiers euros dépensés.</i>	C'est cela l'équité. Et c'est aussi rendre accessible à tous les activités les plus onéreuses.	
<i>Il n'y a que des mécontents.</i>	Faux ! 64% des salariés vont y gagner ! De nombreux mécontents n'en sont pas conscients ou ont reçu une information incomplète, trompeuse ou biaisée.	S I M P L I C I T E
<i>Où est passé le budget 2020 non dépensé ?</i>	Le budget affecté aux subventions individuelles 2020 a été en grande partie utilisé . Nous détaillerons l'exercice financier 2020 dans une prochaine communication .	
<i>Le QF est un système universellement employé dans la plupart des CSE de France.</i>	Infox ! Rien que dans le Groupe, à deux pas de chez nous, les CSE d'Airbus SAS, Airbus Opérations et ASL n'utilisent pas le QF.	
	SOLIDARITE	

Votre CSE est un CSE pour tous.

Chacun de vous doit pouvoir bénéficier du CSE selon ses aspirations et ses besoins, à tout moment de sa vie professionnelle, quelle que soit sa situation personnelle ou familiale.

Hier, plus de 2.700 salariés dépensaient ou présentaient moins de 2.500 € de factures pour leurs activités sociales et culturelles ; soit par désintérêt pour certaines activités, soit en raison des plafonds imposés par activité. Ils percevaient en moyenne moins de 740 € de subvention. **Ils percevront 850 € ou plus selon leur nombre d'enfants. En moyenne, pour une famille avec un enfant, la subvention augmentera de 300 €.**

Ce système permet de redistribuer de façon plus **équitable** la subvention entre les salariés. Parce que nous supprimons les plafonds, quelle que soit l'activité pratiquée **toute la subvention est utilisable.**

Oui, certains bénéficieront de moins de subvention ! Pour un budget global identique certains toucheront moins mais beaucoup d'autres plus. La **solidarité et l'équité**, c'est bénéficier du même niveau de subvention que l'on pratique peu ou beaucoup d'activités.

C'est aussi plus de **simplicité** : fini de sélectionner les dépenses recevables dans telle ou telle catégorie d'activités en fonction des plafonds.

Le remboursement au fil de l'eau, dès l'activité réalisée et sans attendre la fin de l'année, c'est plus de **rapidité** !

Et si tout le budget de subvention n'était pas utilisé en 2021 ?

Si un excédent est constaté fin 2021 – parce que des salariés n'auront pas demandé autant de subvention que le système le leur permet, **l'excédent viendra augmenter le budget de l'année suivante.** Il se traduirait pour vous par une évolution du mode de subventionnement avec par exemple :

- Relèvement du montant de la première tranche de dépenses dans l'esprit d'une **redistribution pour tous**,
- Augmentation du taux de subvention sur la seconde tranche de dépense pour favoriser ceux qui ont des dépenses plus conséquentes pour leurs loisirs ou leurs **enfants**,
- Augmentation du bonus pour le nombre d'enfants, afin de mieux aider les **familles** pour encore plus de **solidarité**.

La crise sanitaire a significativement modifié la nature des activités pratiquées par les salariés. Le CSE-E a cependant tenu à ce que chacun d'entre vous puisse bénéficier des subventions prévues. Le CSE a également redistribué le budget prévu pour les activités collectives qui n'ont pas pu être réalisées notamment en attribuant aux adultes un cadeau de Noël d'une valeur sans précédent.

Le CSE a aussi soutenu ses partenaires professeurs, voyageurs, prestataires divers... En acceptant des avoirs ou des reports de dates plutôt que de demander des remboursements aux voyageurs ou encore en consacrant du temps à organiser des activités et événements en « virtuel » ou à distance (cours de musique, gymnastique, chorale, marchés de Noël et Solidaire...) nous avons apporté un premier soutien financier et humain. Il faut cependant attendre la fin de l'exercice comptable 2020 et la fin du traitement des dossiers de subventionnement pour constater les excédents effectifs. Nous avons d'ores et déjà prévu d'utiliser d'éventuels excédents pour renforcer la solidarité.

Une question ? Un conseil ? Une simulation ?
Contactez vos élus de l'Entente de gestion CFE-CGC, CFTC, FO.

Nous vous souhaitons une bonne année.

Prenez soin de vous et de vos proches !

